

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20160624-CG-2016-3-3-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2016

Publication : 01/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation Ludovic LIONS,  
chef du service administratif de l'Assemblée



Conseil départemental  
**Haut-Rhin**

**Extrait des délibérations**  
du Conseil départemental

N° CG-2016-3-3-2

**Séance du** vendredi 24 juin 2016

## **REDÉFINITION DES NIVEAUX DE SERVICE DE LA VIABILITÉ HIVERNALE**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme FUCHS donne procuration à M. BECHT.  
Mme GROFF donne procuration à M. WITH.  
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN.  
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,

VU l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission lors de sa réunion en date du 3 juin 2016,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les niveaux de service des routes départementales pour la viabilité hivernale et les mesures d'accompagnement y afférentes conformément aux annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération.

- Donne délégation à la Commission Permanente pour actualiser la carte des niveaux de service ainsi que toutes les modalités y afférentes.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité